

« La mise en œuvre de l'article 149 CPP (2H LIVE) »

Mardi 12 mai 2026, de 11h30 à 13h30 à distance

par M. Eric SENNA, Président de Chambre Honoraire (Cour d'Appel de Montpellier)

PROGRAMME

Généralités

I- Conditions de fond de la réparation

- A) Une détention provisoire subie dans le cadre d'une procédure pénale
- B) Une procédure terminée par une décision définitive de non poursuite
- C) Les cas d'exclusion de la réparation
- D) L'indemnisation porte sur le préjudice personnel lié à la privation de liberté

II- Conditions de forme de la réparation

- A) Une procédure devant le Premier président
 - a) Forme de l'action
 - b) Délai pour agir
 - c) Instruction de la requête
 - d) L'audience de jugement
 - e) La décision du Premier président
- B) Le recours devant la CNRD
 - a) Caractéristiques de cette commission
 - b) Droit et forme de l'appel
 - c) Audience et décision

III- L'étendue de la réparation

- A) Préjudice matériel
- B) Préjudice moral
- C) Autres préjudices

